

Le 28/06/2023

Compte rendu de la FS du 27/06/2023

Cette seconde séance de la Formation Spécialisée (FS, ex-CHSCT), en présentiel et en visioconférence à Lyon, était consacrée à l'examen du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et du PAP (Plan Annuel de Prévention), avec également un point sur le budget 2023.

Les participants à cette réunion étaient la direction, (Directeur, adjoints, assistants de prévention et chefs d'établissements), l'inspectrice santé et sécurité au travail, le médecin de prévention et les représentants des personnels (Solidaires Finances Publiques, CGT, CFDT et FO).

Ordre du jour :

- 1- Examen du DUERP-PAP et vote du PAP.
- 2- Point budgétaire (pour information).
- 3- Examen des accidents du travail et des maladies professionnelles (pour information).
- 4- Examen du Registre Santé et Sécurité au Travail (pour information).
- 5- Questions diverses.

1) Examen du DUERP-PAP

La direction nous a présenté le DUERP et tous les travaux effectués par le groupe de travail tenu fin mai 2023, composé d'organisations syndicales mais aussi d'agents et chefs de services, pour avoir une bonne représentativité de l'ensemble de la DiSI RAAB. Une proposition de PAP a ainsi pu être établie et présentée lors de cette FS.

Nous avons insisté sur les risques psychosociaux en rappelant qu'ils sont de plus en plus nombreux et présents au sein des services et que cela ne va pas aller en s'arrangeant. Le docteur Lagadou, réagissant à notre proposition d'augmenter la cotation des RPS a confirmé qu'en effet c'était un sujet subjectif et qu'il n'était pas évident de le caractériser. L'inspectrice santé et sécurité au travail a attiré notre attention sur le fait qu'il ne fallait pas se focaliser sur les cotations mais sur les mesures à mettre en place et qu'il fallait inscrire dans le PAP des objectifs réalistes et atteignables.

Nous avons ensuite déroulé chaque ligne du document et fait part de nos remarques. Une expérimentation nationale d'exosquelettes va être mise en place sur le site de Meyzieu (et dans les 3 autres centres éditiques de la DGFIP) pour aider les agents dans leur travail. Nous avons demandé à ce que les organisations syndicales y soient associées puisqu'il s'agit là d'un sujet sur les conditions de travail.

Les travaux de modification du parking à Lyon, d'extension du parking à vélo et la création d'un portillon devraient être finis à la fin de l'année. Nous avons réitéré notre demande, faite la

semaine dernière à la directrice de l'ESI de Lyon, pour qu'elle soit appliquée à tous les sites, de présenter les nouveaux arrivants à tous les services afin que l'on fasse connaissance avec les nouvelles têtes dans le cadre du plan Vigipirate ; demande acceptée par la direction.

Les organisations syndicales ont finalement voté à l'unanimité la validation de ce PAP.

2) Point budgétaire

Comme évoqué lors de la dernière FS les formations « Gestes et postures » dépendent maintenant d'un marché national et il n'est pas possible de les faire autrement qu'en passant par ce prestataire. Pour Solidaires Finances Publiques c'est totalement inadmissible et honteux, car ces formations, où jusqu'à maintenant un intervenant nous montrait les bonnes pratiques et nous faisait faire des exercices, sont devenues des e-formations. Elles sont limitées à 12 participants, coûtent 1 140 € pour une durée de 6 heures, contre 600 € pour 10 personnes en présentiel en 2022 avec une entreprise choisie en local. Où est le gain de cette opération ? On est en droit de se poser la question, surtout dans une période où on demande à tous de faire des efforts pour faire des économies ! Mais supprimer des postes de fonctionnaires ou se cacher derrière des arguments écologiques (températures des locaux imposées en hiver ou en été) est sans doute beaucoup plus simple ! Pour contourner le blocage du marché national, les assistants de prévention ont cherché des formations similaires mais avec un libellé et un contenu différents. Ainsi, pour des services spécifiques (CID en priorité), il est proposé une formation « manipulation des charges lourdes » en présentiel sur Clermont-Ferrand. À noter aussi que les formations SST seront petit à petit remplacées par des formations PSC1.

Nous avons demandé des précisions sur les exercices incendie sur le nouveau site de Montbard. Ils seront réalisés en interne par la DiSI sans l'intervention d'un professionnel extérieur. Nous en avons profité pour demander à ce qu'une visite de site avec les organisations syndicales soit organisée d'ici la fin de l'année (sans doute à l'automne prochain).

Enfin nous avons demandé la procédure à suivre pour demander un bureau à hauteur réglable (ou autre matériel du genre). Il convient de prendre contact avec le médecin de prévention qui validera ou non la demande. En effet ce sont des matériels fournis sur prescription médicale.

3) Examen des accidents du travail et des maladies professionnelles

Depuis la dernière Formation Spécialisée il y a eu 2 accidents de travail pris en charge par la DiSI RAAB.

4) Examen du Registre Santé et Sécurité au Travail

Il y a eu une nouvelle fiche RSST concernant une caissette de climatisation trop bruyante sur le site de Nevers. La direction n'a cependant pas encore pris sa décision sur les actions à mettre en œuvre. Un devis de changement de la climatisation sur ce site n'a pas été retenu cette année à cause du montant très élevé. Il y a une autre possibilité de changer seulement cette caissette en la

remplaçant par 2 blocs de climatisation mais cette solution a également un coût relativement élevé.

La direction nous a fait part également d'une fiche de signalement qui a été émise à l'ESI de Nevers, d'un agent de l'AT TOSCANE par rapport à un usager qui a été agressif verbalement au téléphone (sans grossièretés ni insultes) envers l'administration, le gouvernement et le président de la république. Le docteur Lagadou a rappelé qu'il était important de signaler ce genre d'incidents pour qu'ils soient pris en compte et que les agents puissent être soutenus. Les acteurs de prévention sont disponibles également pour discuter avec les agents qui vivraient mal ce genre de situations.

5) Questions diverses

Une question concernant la mise en fonctionnement des bornes de recharge électrique à l'ESI de Lyon a été posée. Nous en avons profité pour demander si les agents pourront l'utiliser pour leurs véhicules personnels. La direction nous répond que désormais il n'y a plus de problème pour couper l'alimentation électrique de la salle blanche mais qu'il faut maintenant trouver une date disponible avec les mainteneurs, ce qui est compliqué. Si le secrétariat général autorise les agents à utiliser les bornes de recharge électrique, il sera possible d'adapter les bornes pour que ce soit possible, avec un moyen de paiement (par badge par exemple).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance se clôture.